

OIN Plaine du Var, Conseil d'administration du 8 juillet 2013

Concernant la gestion du personnel et en particulier les affaires Gilliot et Vignaud, je vous avais écrit afin que cette question soit mise à l'ordre du jour du conseil d'administration. Parce qu'il me semble que n'importe quel conseil d'administration a le droit de connaître, par exemple, le contenu du jugement du 14 mai 2013 concernant Madame Gilliot.

A la lecture de ce document nous sommes en droit de nous demander de quelle façon est géré le personnel de l'EPA ? Le jugement et le montant des condamnations ne laissent pas de place à quelque hésitation.

Il me semble que le conseil d'administration aurait dû être informé de l'évolution de ces affaires. Qu'il aurait dû être consulté avant de faire appel. Cela me semble la moindre des choses.

Je vous avais tendu une perche si j'ose dire, au cours de la séance précédente, cela figure dans le PV de cette réunion. J'évoquais les divers arrêts maladie et les montants importants réservés pour d'éventuels licenciements.

La gestion du personnel ne se fait pas de façon comptable ou mécanique. La matière première c'est l'humain. Il faut du respect, de l'écoute, du travail d'équipe. Le fait est que vous avez failli, pire votre déni et votre entêtement à persister ne correspond pas à une gestion humaine.